

Une oeuvre, un regard

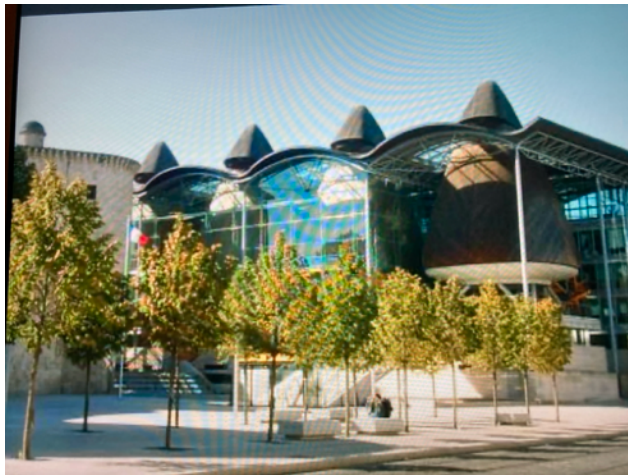
Le nouveau palais de justice de Bordeaux

Olivier Rothé - 11 décembre 2023

Je ne vais pas vous parler aujourd'hui d'Hergé et de Tintin, ni, comme annoncé il y a quelques temps, de Daumier ou de Cézanne et Sainte-Victoire qui ont enchanté mes années aixoises.

Je vais vous parler d'un bâtiment. Un bâtiment très particulier, original, admiré, critiqué et dont le passant se demande parfois ce qu'il est : le nouveau palais de justice de Bordeaux.

Le terme « nouveau » n'étant d'ailleurs plus très approprié puisque son ouverture date de 25 ans déjà.



Parler de ce palais, c'est tout d'abord rappeler son site et sa présence dans un îlot judiciaire centralisé sur l'emplacement de l'ancienne forteresse du Hâ dont il ne reste aujourd'hui qu'un mur et deux tours : celle des minimes et celle des anglais, autrement appelée des sorcières.



Un îlot judiciaire en plein cœur de ville composé, avec ce nouveau palais, du palais de justice néoclassique construit par l'architecte bordelais Adolphe Thiac (1800-1865) et achevé en 1846 et de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) dont le bâtiment édifié sous la direction de l'architecte Guillaume Gillet (1912-1987) a été inauguré le 12 décembre 1972. J'y étais, étant élève de la promotion 1972.



Îlot judiciaire unique en France et qu'un ancien procureur général près la Cour de cassation, Jean-Louis Nadal, se plaisait à appeler le « CHU judiciaire » et il est vrai que là aussi on enseigne, on se forme, on diagnostique, on soigne...

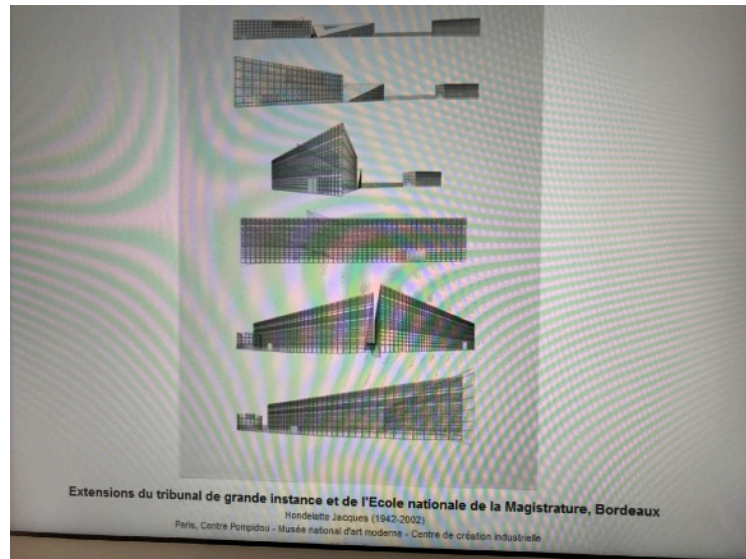
L'historique de la construction du nouveau palais mérite d'être rappelé tant cette construction a été mouvementée voire tourmentée.

Dans les années 80, les locaux du palais Thiac étant devenus trop exigus pour accueillir les activités de la cour d'appel, du tribunal de grande instance (TGI) et du conseil de prud'hommes, le ministère de la justice a décidé de faire construire un nouveau bâtiment pour y installer le TGI dénommé aujourd'hui tribunal judiciaire.

En 1987 un concours est lancé pour sa construction et celle de l'extension de l'ENM dont le bâtiment était devenu également trop petit pour l'accueil de promotions plus importantes.

Le thème est alors celui de « l'équilibre de la justice » et en 1990 c'est le projet de l'architecte bordelais Jacques Hondelatte (1942-2002), couronné en 1998 d'un grand prix national de l'architecture, qui l'emporte.

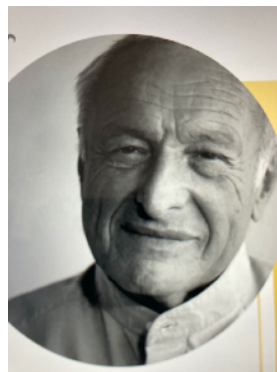
Il avait conçu un édifice fonctionnel autour de deux bâtiments triangulaires accolés pour former un triangle isocèle. Les façades étaient faites de pierres blondes et de plaques de verre, mais non translucides.



En 1992 le concours est annulé et un nouveau concours est ouvert sur le thème cette fois de « La transparence de la justice ». Il est remporté par l'architecte britannique Richard Rogers et le palais ouvre ses portes en 1998.

J'y étais, exerçant alors les fonctions de procureur adjoint.

Quelques mots sur Richard Rogers (1933-2021), italien de naissance et naturalisé britannique.



Son architecture est considérée comme « évolutionniste » et caractérisée par des bâtiments reconnaissables à leur transparence et leur aspect très spectaculaire.

Comment ne pas rappeler qu'en 1971 il remporte avec Renzo Piano le concours pour le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou qui lui donne sa célébrité et qu'il est l'architecte d'autres réalisations remarquables telle la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg ou encore le Millenium dome et la Lloyd's building à Londres.

Il a reçu de nombreuses distinctions et notamment le prix Pritzker, le « Nobel de l'architecture ».

Le bâtiment est donc un parallélépipède fait de verre, d'acier et de bois, haut de cinq niveaux et composé de deux travées séparées par un atrium.

Les deux travées comprennent principalement, d'un côté les salles d'audience et de l'autre les bureaux. Ses façades en verre d'une hauteur de 14 mètres et d'une longueur de 90 mètres sont le signe extérieur et apparent d'une justice transparente, visible, accessible.



« Une interprétation moderne des formes classiques, articulée par des colonnes gracieuses et le rythme des baies évoquant la forme d'un temple simplifiée. Au lieu du portique, l'élévation de petite taille, côté rue, est définie par une loggia qui oriente le Tribunal vers la cathédrale et au-delà » écrivait le cabinet Richard Rogers.

Débuts difficiles et source d'un contentieux entre le ministère et l'architecte, les raidisseurs de la façade côté salles d'audience, en verre également, se sont très vite brisés les uns après les autres et ont dû être remplacés par des raidisseurs en acier.

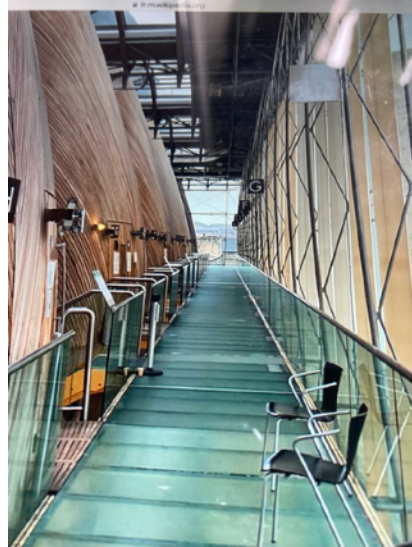
L'accès au palais avait été un moment imaginé par un cheminement, en forme de passerelle, édifié le long du mur du Hâ, débutant sous la tour des minimes et conduisant à la salle des pas perdus et aux salles d'audience.

Ce projet a été vite abandonné pour être remplacé par des marches en escalier, plus classiques, dont l'axe a ensuite été modifié.

D'une montée lente et progressive vers la justice, on est ainsi passé à une ascension plus raide et contraignante par un escalier dont certains estiment, j'en suis, qu'il n'est pas du niveau architectural avant-gardiste et évolutionniste de l'ensemble et qu'il donne plutôt l'impression d'une pièce rapportée.



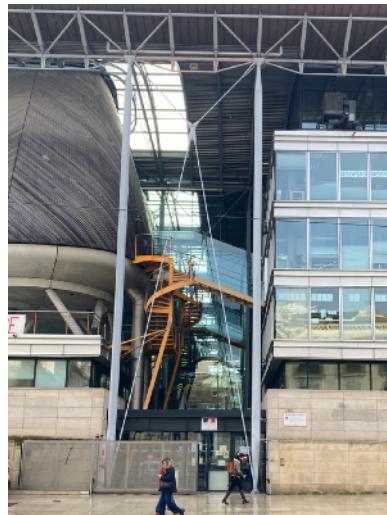
L'escalier conduit donc à la salle des pas perdus dans laquelle sont alignées les sept salles d'audience.



Cette salle des pas perdus tout en longueur donne sur l'atrium et des bureaux vitrés, en transparence. Si transparents que les juges et greffiers d'instruction qui les occupaient avaient été contraints, dans un premier temps, pour se protéger des regards, d'obstruer les vitres en y fixant des feuilles de journal ! Des stores avaient ensuite été posés.

Sans doute avait-on oublié le secret de l'instruction et le caractère inquisitoire de la procédure pénale française...

L'atrium sépare donc la partie salles d'audience de la partie bureaux.



On a écrit, dit, qu'étaient ainsi distingués le temps de l'instruction et le temps de l'audience.

On peut aussi naturellement penser aux phases judiciaires successives de préparation du procès, du procès lui-même puis de la rédaction et la mise en forme de la décision...et ces allées et venues

bureau-audience-bureau se font par des passerelles et escaliers de couleur jaune, marque d'une modernité assumée et montrée.

L'atrium sert également plus prosaïquement et techniquement à la circulation d'air neuf introduit par des cylindres de traitement d'air.

Dans ce vide central, on voit une cloche de bronze, œuvre de l'artiste Pascal Convert (né en 1957), financée au titre du 1% culturel.



On peut y lire, gravé, un poème d'Hélène Ilkar « Jour / Vert / Flottant au poignet / Seul le bond se connaît » dont la diction générerait une résonance.

Plusieurs interprétations et significations ont été données sur le choix et la présence de cette cloche.

Je les livre successivement :

Une évocation de la Liberty Bell (la cloche de la liberté), symbole de l'indépendance américaine puis emblème de la révocation de l'esclavage.

Le rappel que dans la tradition juridique du Royaume-Uni, pays de l'architecte, la cloche symbolise l'impartialité et sert au juge pour ordonner les débats et annoncer la sentence.

Marc Saboya, professeur à l'université Bordeaux, qui a notamment contribué à la rédaction des textes dans l'ouvrage « Juger au cœur de la cité. L'îlot judiciaire bordelais, histoire et architecture du XV^e siècle à nos jours » édité par l'ENM, y voit le rappel que sous l'Ancien Régime chaque matin d'audience on appelait à la messe.

Il la rapproche aussi de la grosse cloche de Bordeaux, beffroi qui protégeait la maison des jurats et signalait l'indépendance de la cité.

Enfin une plaquette de présentation du palais souligne que Pascal Convert, le sculpteur, y perçoit une idée de communauté, « la suspension du temps, le travail de la conscience, la lente élaboration du juste. »

Nous sommes loin ici de la pression du délai raisonnable du procès équitable.

Les sept coques de bois, opaques, abritent les salles d'audience. Ce sont évidemment elles qui attirent le regard, particulièrement quand on vient de la place Pey-Berland et du parvis des Droits de l'Homme.

En forme de ruche d'abeille selon les uns, de cuves vinicoles selon d'autres, de tipi indien pourrait-on également penser, ces coques sont élevées sur des pilotis de béton et font appel aux techniques de tonnellerie et de batellerie.

À l'intérieur des salles, la lumière du jour vient du sommet en verre, à 25 mètres de hauteur pour « éclairer les débats » énonce une description architecturale.



Les salles sont de tailles moyennes, de 50 à 160 m², et aucune ne peut accueillir ce que l'on appelle aujourd'hui « les grands procès »

Si leur dimension et la présence du bois dans ces espaces coniques peut donner une impression de proximité entre les magistrats, les greffiers, les avocats, les justiciables et tous autres auditeurs, les salles conservent toutefois dans la disposition des mobiliers, la hauteur des parois et la lumière zénithale, la symbolique de l'autorité de la justice.

Quelques mots enfin sur les bureaux de dimensions raisonnables voire modestes et adaptées à l'activité de l'occupant.

Il convient de relever à cet égard que les cabinets des président et procureur ne se situent pas au dernier étage du bâtiment, étage habituel de l'autorité dominante, mais au rez-de-chaussée, comme pour signifier leur proximité et leur soutien à celles et ceux qui, avec eux, œuvrent pour la justice.

Les deux bureaux proches l'un de l'autre marquent aussi la réalité de la dyarchie pour la direction et l'organisation de la juridiction.



Le coût global du projet, englobant la restauration de la tour des sorcières, l'extension de l'ENM, le restaurant administratif et la création du parking en sous-sol s'est élevé à 370 millions de francs soit 72,2 millions d'euros.

L'édifice a été labellisé en 2007 patrimoine du XXème siècle.